

JUSTICE

Douai : Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux, qui la battait depuis onze ans, d'un coup de couteau à la gorge. A ses côtés dans le box des accusés, Marc, son père, jugé pour avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Vendredi, tous deux ont été reconnus coupables de « *modification illicite de la scène de crime* » et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. Dans la matinée, dans un réquisitoire de plus d'une heure, l'avocat général Luc Frémiot avait imploré la cour d'« *acquitter* » Alexandra Lange parce qu'elle « *n'a rien à faire dans cette salle d'assises* ». « *Ce procès vous dépasse* », avait lancé l'avocat général à l'accusée, « *parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison* ».

L'inaction des autorités

Lors des débats, la défense comme l'accusation ont relevé l'« *inaction* » des autorités. « *Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux* », a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta, l'une des avocates d'Alexandra. « *Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat* » déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le « *silence* » qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises. Celui d'Alexandra Lange, fait « *de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence* », selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes, les onze années de « *calvaire* » passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné. Alexandra « *croyait au conte de fées* » et a reçu « *très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols* », a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce « *monstre* » se résume « *à deux mots : l'enfer conjugal* ».

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales « *qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux* », selon l'avocat général qui, avant de demander l'acquittement, les a exhorté à dénoncé « *ces violences* ». Les avocates d'Alexandra, elles, ont estimé que l'arrêt de la cour « *marquera* ». « *On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes.* »

